



## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/50

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Service des Affaires Culturelles et Associatives**

**Objet : Contrat de cession présenté par l'Association « NAMASTE-INDE »**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la volonté de proposer des ateliers, activités, nourriture et danse traditionnelle destinés notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche à l'occasion des Estivales ;

**Considérant** le contrat de cession présenté par l'Association « NAMASTE-INDE » prévoyant la présentation de l'évènement, jeudi 3 juillet 2025 de 17h00 à 21h00 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Décide**

**Article 1 :** Le contrat de cession avec l'Association « NAMASTE-INDE » dont le siège est situé au 10 rue du président Kennedy, 78340 Les Clayes sous-Bois, représentée par Sunil GARGA en qualité de gérant, est accepté ;

**Article 2 :** Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations l'intervenant et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

**Article 3 :** Le coût de la prestation est arrêté à 410€ TTC (quatre cent dix euros).

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 18 juillet 2025

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre

**Gilles STUDNIA**



Mis en ligne le 18/07/2025

Document rendu exécutoire le 18/07/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20250718-2025-50-AR  
Date de réception préfecture : 18/07/2025